d'Aix-la-Chapelle, à la frontière nord du grand duché de Luxembourg, près de St-Vith : ce qui ne lui donne qu'une ligne de déploiement d'environ 80 kilomètres. Cette ligne fera plus que se doubler par l'incorporation du Luxembourg hollandais. En cas d'invasion, l'armée allemande passant par la Belgique, pourrait se combiner avec l'offensive des trois ou quatre autres armées allemandes partant simultanément de la base d'opérations Metz-Strasbourg. Le Luxembourg hollandais n'empêcherait plus la liaison.

Espérons encore que cette nouvelle ne se confirmera pas. Les mauvaises nouvelles sont d'autant plus douloureuses qu'elles ne rencontrent que l'indifférence de la foule.

LOUIS TESTE.

(*Paris-Journal.*)

Mgr DUPANLOUP ET Mgr FREPPEL

Sous le titre qui précède, le *Journal du Loiret* publie la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

« Si j'associe en tête de cette lettre ces deux noms de Mgr Dupanloup et de Mgr Freppel, ce n'est pas, croyez-le bien, pour marquer un antagonisme, c'est, au contraire, pour avoir le plaisir de constater un accord.

« Mgr Freppel défend très-vaillamment à la Chambre les intérêts religieux et sociaux ; on remarque même qu'à chaque discussion, sontalent, s'il n'atteint pas à l'incomparable éloquence de notre grand évêque, gagne en netteté incisive et aussi en autorité auprès de ses auditeurs. Mais ce qui est plus frappant encore, c'est que pour défendre les grandes causes dont il est un si ferme champion, l'évêque d'Angers se place de plus en plus sur le terrain où s'était placé désjlabord l'illustre evêque d'Orléans ; où il s'était maintenu imperturbable devant les auditoires les plus divers ; où il a recueilli tant de gloire, et, il faut le dire aussi, tant d'ingratitude de quelques uns, de ceux-lamème qui lui devaient la plus vive reconnaissance.

» Ainsi, on se rappelle avec quel acharnement Mgr Dupanloup fut attaqué par quelques catholiques, pour avoir dit que l'Eglise condamnait, non pas la société moderne, mais seulement les erreurs qui peuvent avoir cours dans son sein. « Non ! s'écrait-il écrit dans une de ses brochures, je n'attaque pas la société moderne; si vous voulez désigner par ce mot ce qu'il a toujours signifié pour moi, savoir : l'égalité civile et les justes libertés, j'accepte et je vous remercie. Bien que tout n'y soit point parfait, assurément, non, je n'attaque pas la société moderne, mais je tremble pour la société future... »

« Ces paroles si modérées avaient été violemment dénoncées ; et dans un écrit qui fut remarqué pendant un jour ou deux, elles avaient été relevées en ces termes, il y a quelques années à peine : « Ainsi l'apotheose de la société « issue de 89 est complète, elle va jusqu'au ly- « risme. Il est avéré, c'est un évêque qui l'af- « firme, que cette société est issue de l'Evan- « gile ; etc... »

« Or, ce que Mgr Dupanloup avait indiqué avec une si parfaite mesure, voici que Mgr Freppel vient, à la Chambre des députés, de le dire avec une énergie et des développements bien autrement expressifs. La où l'évêque d'Orléans s'était contenté *d'accepter* la société moderne dans ce qu'elle a de légitime, l'évêque d'Angers déclare qu'il *y applaudit*. Il voit dans ses progrès une application des principes de l'Evangile, il proclame que l'Eglise *ne peut être l'adversaire d'un monde qu'elle a porté dans ses flancs* : et que, quant à lui, il est de la société moderne et entend en rester.

« Nous citons d'après le *Journal officiel* le passage d'un discours ou Mgr Freppel rappelle ce qu'il a dit et ce qu'il pense de la société moderne :

« Sans vouloir nous livrer à une comparaison « toujours odieuse et souvent impossible, entre « des âges dont le silence couvrait plus ou « moins les fautes et une époque ou rien n'échap- « pe aux regards du public, nous avons le droit « de ne pas accepter, pour notre temps, cette « marque d'infériorité. Non, quels que soient « nos défauts et nos vices, je ne saurais me « resoudre à imprimer le stigmate de la déca- « dence morale au front d'un siècle où le tra- « vail est honoré et l'oisiveté flétrie ; où il n'y a « pas de misère qui ne trouve un soulagement « ni d'infortune qui ne provoque un sacrifice ; « où tous rivalisent d'énergie et d'intelligence « pour élever au-dessus d'elles mêmes les clas « ses nécessiteuses ; où le dévouement réciproque enveloppe la société d'un immense réseau de services et de bienfaits.

» Il m'est impossible de ne pas voir une application des principes évangéliques dans un » état social où la loi couvre d'une égale protection tous les droits et tous les intérêts légitimes; où le privilège de la naissance est » celui d'honorer un beau nom par de plus » grands mérites; où toutes les fonctions sont » devenues accessibles à chacun, comme les » charges publiques se répartissent entre tous. » Je regarderais comme une injustice de méconnaître le progrès moral dans l'esprit d'un » siècle où des pénalités barbares ont fait place » à une répression plus douce et non moins » efficace ; où les controverses pacifiques, qui » produisent des convertis, ont succédé aux » guerres de religion, qui ne font, le plus souvent, que des vaincus; où la conscience publique devenue plus sévère, a des exigences qui » croissent avec le rang et le pouvoir; où enfin » le sentiment de la dignité personnelle et le » respect de la vie humaine se refusent de plus » en plus à décerner la gloire à qui verse injustement le sang des peuples. » (Très-bien ! et » applaudissements à droite).

» Voilà bien, si je ne me trompe, la société » moderne dans ce qu'elle a de bon et de généreux.

» Comme tous les membres de la droite, nous battons des deux mains au langage de Mgr Freppel. C'est le langage que tient le Pape Léon XIII ; lui seul ramènera tôt ou tard la liberté et la paix dans notre pays. S'il avait toujours été tenu en France par tous ceux qui s'arrogeaient le droit de parler au nom de l'Eglise, en serions-nous là où nous en sommes? Que de maux, de malentendus, d'aveugles réactions, d'odieuses persécutions évitées peut-être ! Mais quelle gloire pour Mgr Dupanloup qui a toujours servi sa cause sans jamais la flatter, et qui, se tenant en dehors des exagérations, bravant l'impopularité et l'injustice, a légué aux successeurs de ses généreux combats la seule manière efficace de réparer les fautes commises et de reprendre les conquêtes perdues !

» *Un de vos abonnés.* »

CIRCULATION DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE L'HORTICULTURE

M. le ministre de l'agriculture vient de prendre un arrêté qui intéresse vivement nos agriculteurs, ainsi que les amateurs d'horticulture.

En voici les principaux articles :

« Art. 1er. — Les produits de l'agricu ture et de l'horticulture, tels que légumes, fruits et grai nes de toute nature, fleurs coupées ou en pots, etc., quelle que soit leur provenance, continueront à circuler librement dans toute l'étendue du territoire de la République française.

» Art. 2. — La même liberté de circulation est maintenue pour les plants, arbustes et tous végétaux autres que la vigne, provenant de pépinières, de jardins, de serres, d'orangeries, situés dans des arrondissements réputés préservés de l'invasion phylloxérique et figurant comme tels sur la carte la plus récente dressée en vertu de l'article 2 de la loi des 15 juillet 1878 et 2 août 1879.

» Art. 3. — Les objets énoncés dans l'article 2, qui proviennent d'arrondissements phylloxérés et qui sont à destination d'arrondissements également phylloxérés, pourront circuler librement, à condition que le parcours complet s'effectue à travers des arrondissements autorisés à recevoir des cépages étrangers ou des cépages provenant d'arrondissements phylloxérés. Dans le cas contraire, l'envoi devra être effectué soit en caisse fermée, soit en wagon plombé, ou être accompagné d'une déclaration de l'expéditeur et d'une attestation de l'autorité compétente du pays d'origine.

» Art. 4. — Les plants, arbustes et tous végétaux autres que la vigne, provenant de pépinières, de jardins, de serres ou d'orangeries, situés dans les arrondissements phylloxérés, ne pourront être introduits dans les arrondissements indemnes ou non autorisés à recevoir des cépages étrangers ou des cépages provenant d'arrondissements phylloxérés, que s'ils sont accompagnés d'une déclaration de l'expéditeur et d'une attestation de l'autorité compétente du pays d'origine.

» Art. 5.— La déclaration de l'expéditeur, mentionnée aux articles 3 et 4, devra :

» 1° Certifier que le contenu de l'envoi provient en entier de son établissement ;

» 2° Indiquer le lieu de reception définitive, avec adresse du destinataire ;

» 3° Porter la signature de l'expéditeur. »

NOUVELLES MILITAIRES

La tunique dolman

On sait que la tunique-dolman d'infanterie est percée d'un trou sur le côté pour donner passage au crochet du sabre et à la petite bélière. Rien n'était plus incommode, et pour ôter son ceinturon, il fallait d'abord dégager les anneaux du sabre des porte-mousquetons et repasser crochet et belière par le trou de côté.

Nous apprenons que M. le ministre de la guerre vient de décider que le trou serait remplacé par une fente longitudinale, fermée au besoin par un bouton, exactement du reste comme dans l'artillerie et la cavalerie.

Cette mesure est excellente, et avec cette dernière amélioration, la tunique-dolman sera sans conteste un vêtement aussi commode que pratique.

Les bataillons scolaires

Il vient d'être convenu que les ministres de la guerre, de l'intérieur et de l'instruction publique allaient se concerter pour réglementer les bataillons scolaires qui sont déjà organisés dans certaines communes ou qui sont en voie d'organisation.

LETTRE DE Mgr DUQUESNAY

à S. E. le Cardinal Guilbert

Eminence,

C'est à Arras, pendant les fêtes du triduum de saint Benoit-Joseph, et près du lit de souffrance de notre cher évêque, que j'ai lu vos Observations. Je voulais vous envoyer tout de suite mon adhésion : les douloureuses préoccupations de la mort de mon bien-aimé suffragant m'en ont empêché. Je peux enfin satisfaire mon désir, et vous assurer que je souscris de plein cœur à la sagesse et à la noble fermeté de votre langage.

Ah ! fasse le Ciel que Votre Eminence et ses honorés co-signataires soient entendus et compris ! Je veux l'espérer pour le bonheur de notre cher pays.

Veuillez, monseigneur, agréer et faire agréer à Nos Seigneurs qui ont signé cet important document, l'hommage de ma reconnaissance et de ma profonde vénération.

+ ALFRED,
Archevêque de Cambrai.

CHRONIQUE LOCALE

Vérification des poids et mesures. — Le rôle des retributions à percevoir pour la vérification des poids et mesures et instruments de pesage est en recouvrement depuis le 18 juin.

Ces retributions sont exigibles dans la quinzaine de la publication des rôles et en un seul versement.

Il n'est pas adressé d'avertissements particulier aux redevables pour ces contributions.

Les contribuables qui se croiraient surtaxés sont avertis qu'il leur est accordé trois mois, à dater du jour de la présente publication, pour se pourvoir en dégrèvement ; passé ce délai, ils ne seront plus admis à réclamer.

Accident. — Samedi soir, M. Désiré Leignel, âgé de 63 ans, contre-maître de filature chez M. Mimeret, Grande-Rue, était occupé à remplacer un engrenage à un métier à filer quand tout à coup le chariot qui était calé revint sur lui et lui brisa la jambe en deux endroits.

Après avoir reçu les premiers soins du docteur Goutière, Désiré Leignel a été reconduit à son domicile.

Méfiez-vous des pick-pockets ! — Dimanche matin, au Marché couvert, une ménagère ayant fait quelques provisions, chercha inutilement son porte-monnaie pour les payer.

Elle se souvint alors que peu d'instants auparavant elle avait senti, en traversant un groupe de personnes, une main inconnue glisser le long de sa robe ; mais elle n'y avait pas pris garde. Elle ne put donc que regretter la perte de son porte monnaie et des dix-sept francs trente-cinq centimes qu'il contenait.

Les funérailles de M. Alfred Lepers— Dimanche après-midi, la *Fanfare Delattre* suivait le convoi funèbre d'un de ses membres, soliste distingué, M. Alfred Lepers, mort à trente ans à peine.

Un grand nombre de personnes, de toutes conditions, avaient tenu à donner un dernier témoignage de sympathie à ce jeune artiste dont la perte laisse à Roubaix des regrets unanimes.

A l'issue de la cérémonie, M. C. Florin, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs

» C'est à titre d'ami intime et de camarade de pupitre que j'ai reçu la pénible et douloureuse mission d'adresser en votre nom et au mien, quelques paroles d'adieu à notre cher et regretté Alfred, qu'une mort prématurée vient d'enlever à notre affection; mission d'autant plus pénible que je me sens incapable de faire dignement l'éloge de ses éminentes qualités ; mission douloureuse parce qu'elle me fait évoquer les souvenirs de tant de moments passés en son aimable compagnie. Tous ces souvenirs nous font comprendre l'immense étendue de la perte irréparable que nous venons d'éprouver.

» La plupart d'entre nous l'ont eu pour compagnon d'enfance, ami de jeunesse, condisciple d'Académie et tous, nous attestons par notre présence sur les bords de sa tombe, que son amitié ne s'est pas démentie un seul instant. Membre de la grande Harmonie pendant de longues années, il s'y créa de nombreux amis, ce sont encore les liens du cœur qui l'amenèrent dans notre fanfare dont il faisait partie depuis près de six ans; les excellentes dispositions de son caractère rencontrèrent de nombreux échos parmi les membres de notre Société; c'est pourquoi il voua une affection toute particulière à la fanfare Delattre. Ses aptitudes intellectuelles justement appréciées l'amenèrent bientôt au sein de notre Conseil d'administration où il fit toujours preuve de beaucoup de zèle, de modération et de sagesse, il voulut encore lui consacrer ses loisirs, c'est ainsi qu'il accepta les fonctions de sergent d'habillement et vous savez tous, messieurs, avec quel dévouement il s'acquitta de cette mission.

» Vous rappellerai-je maintenant ce qu'il était en nos jours de fête, aux brillants succès de Compiègne et de Paris, auxquels il contribua pour une si large part, ne vous semblait-il pas qu'en ces beaux jours il n'avait qu'un seul souci, celui de récréer tous ses amis et vous savez avec quel entrain il savait le faire.

» Mais cette pensée ne fait qu'augmenter encore l'amertume de notre tristesse. La Fanfare vient de perdre en son cher Alfred non seulement un soliste de grand mérite, mais un secrétaire modèle, un camarade fra..c et sincère, aussi nos regrets pour lui seront éternels.

» Cher Alfred, s'il était donné de voir la foule de tes amis qui ont voulu, en accompagnant ici ta dépouille mortelle, te donner un dernier gage de leur estime et de leur vive affection, tu aurais au moins une légère récompense, mais Dieu, qui aime les cœurs dévoués, se chargera lui-même de te récompenser.

» En mon nom, au nom de tous tes amis, cher Alfred, je te salue. La mort a pu prononcer notre séparation sur cette terre, mais nos cœurs resteront unis et pour l'éternité tu seras notre inséparable ami.

» Adieu, cher Alfred, au nom de tous ceux qui sont ici présents, adieu !

Le concours de la Société de géographie. — Le concours organisé par la Société géographique de Lille aura lieu, comme nous l'avons annoncé déjà, le 6 juillet prochain.

Nous rappelons aux directeurs et aux directrices des écoles de notre ville, que le délai d'inscription pour ce concours expire demain mardi.

On sait que tous les jeunes gens et jeunes filles domiciliés dans l'arrondissement de Lille peuvent y prendre part, pourvu qu'ils se trouvent dans les conditions suivantes :

I. — CONCOURS DE JEUNES GENS. — 1re *Catégorie.* — Jeunes gens âgés au moins de 15 ans et n'ayant pas atteint l'âge de 19 ans au 1er janvier 1882.

2e *Catégorie.* — Jeunes gens âgés au moins de 13 ans et n'ayant pas atteint l'âge de 16 ans au 1er janvier 1882.

II. — CONCOURS DE JEUNES FILLES. — 1re *Catégorie.* — Jeunes filles diplômées ou non, âgées d'au moins 15 ans et n'ayant pas atteint l'âge de 19 ans au 1er janvier 1882.

2e *Catégorie.* — Jeunes filles âgées au moins de 13 ans et n'ayant pas atteint l'âge de 16 ans au 1er janvier 1882.

Le Concours aura lieu :

A Lille, pour les jeunes filles, dans le local de la Société de Géographie, 29, rue des Jardins ;

Pour les jeunes gens, dans le Salon blanc de l'Hôtel-de-Ville.

A Roubaix, dans des salles qui seront ultérieurement indiquées.

Les récompenses qui seront décernées aux lauréats consisteront, comme l'année dernière, en médailles, livres, atlas, instruments géographiques et comprendront :

1° Un prix de 300 fr., offert par M. Paul Crépy, président de la Société de Géographie, pour les jeunes gens de la 1re catégorie ;

2° Un prix de 150 fr., offert par M. Henri Bossut, vice-président de la Société de Géographie, pour les jeunes gens de la 2e catégorie ;

3° Un prix acquis au moyen d'une souscription ouverte entre les membres du bureau, 200 fr. environ, pour les jeunes filles de la 1re catégorie;

4° Un prix de 100 fr., offert par la Société de Géographie, pour les jeunes filles de la 2e catégorie.

La composition de chaque catégorie de concurrents comprendra deux questions :

1° Une question de Géographie nationale, France ou colonies Françaises, avec carte ;

2° Une question de Géographie générale ou universelle pouvant porter sur une contrée quelconque des différentes parties du monde.

La Commission des prix et récompenses aura toutefois la faculté de grouper en une seule question des sujets se rattachant à la fois à la Géographie nationale et à la Géographie générale.

La Commission se réunira la veille du concours pour arrêter un choix de questions qui seront mises sous pli cacheté, et parmi lesquelles le Président, en présence de la Commission, tirera au sort les sujets qui devront être donnés le lendemain aux concurrents à Lille et à Roubaix.

Plusieurs instituteurs et Directeurs de pension seront adjoints à la Commission pour arrêter le choix des questions et prendre part à la correction des copies.

En outre :

1° Une somme de 250 fr. a été offerte par M. Verkinder, membre de la Société, pour être répartie de la manière suivante : 50 fr. pour les prix à décerner aux jeunes filles de la 2e catégorie ; — 150 fr. destinés à offrir à plusieurs jeunes gens (2e catégorie) un voyage dans un des ports ou une des villes de la région du Nord :

2° Une somme de 150 fr. offerte par M. Léonard Danel, imprimeur, président du Comité des mines de Lens, sera attribuée au membre de l'enseignement primaire (instituteur, professeur, directeur d'école), qui aura dressé la carte la meilleure et la plus complète d'une ou plusieurs communes de l'arrondissement de Lille. Cette carte devra être établie sur une échelle beaucoup plus grande que celles des cartes d'état-major.

Voici les adhésions qui se rapportent à Roubaix :

INSTITUT TURGO, 35, rue de Soubise. — 10 inscriptions (jeunes gens de 2me catégorie).

ECOLE DE Mlle BAURAIN, rue des Anges. — 1 adhésion (une jeune fille de la 2me catégorie).

INSTITUT SÉVIGNÉ, dirigé par Mlle Coubaux. — 2 adhésions (une jeune fille, 1re catégorie; une de seconde catégorie.

Total 10 jeunes gens et 3 jeunes filles.

Les demandes d'inscription doivent être adressées à M. Guillot, secrétaire général de la société de géographie, 59, rue Beauharnais, à Lille.

Postes. — Voici les principales communes belges de la frontière pour lesquelles l'affranchissement des lettres est de 20 centimes au lieu de 25 :

Antoing, Blandain, Celles, Comines, Courtrai, Dottignies, Gauraim-Ramcroy, Havinnes, Menin, Messines, Mouscron, Mooralsede, Neschin, Neuve-Eglise, Tourtegnies-Templeuve, Warneton, Wervicq, Ypres.

TOURCOING

La Fête Dieu dans nos paroisses. — La procession de Notre-Dame faite le matin, s'est accomplie dans les meilleures conditions. Le temps a été favorable. Les trois reposoirs étaient magnifiques. La cérémonie a été des plus imposantes.

Au Sacré-Cœur, la procession a eu lieu l'après-midi. C'était la première fois que cette nouvelle paroisse célébrait cette grande et belle fête pulsivement.

Il y avait un grand enthousiasme. Les deux reposoirs étaient décorés avec beaucoup de goût. La sortie du Saint-Sacrement s'est faite sans encombre, mais au milieu du parcours, une pluie diluvienne est venue tondre sur le cortége

Beaucoup de personnes, car la procession était nombreuse se sont réfugiées dans les maisons voisines. Il a fallu rentrer au plus vite à l'église.

Quelle qu'en a été l'issue la procession n'en a pas moins été très brillante Les paroissiens ont montré un grand zèle dans la décoration des maisons qui était partout magnifique.

Au festival d'Hénin-Liétard. — Grand succès pour la *Musique Municipale* d'Halluin, à ce concours donné hier. Elle en a été le grand lauréat.

1er prix d'exécution, *1er prix* de solo, *1er prix* de solo avec félicitations du jury, prix de tenue.

Nous envoyons nos compliments à cette vaillante société, ainsi qu'à son directeur, M. Rédelé.

Entre époux. — Un rassemblement considérable s'est formé hier matin sur la grande Place autour d'un individu qui frappait une femme et l'injuriait grossièrement.

Un agent de police intervint en emmenant l'homme et la femme au poste.

La femme déclara que son agresseur n'était autre que son mari, duquel elle était séparée judiciairement.

Il paraîtrait que notre homme venait, par les marques de tendresse indiquées ci-dessus, tenter auprès d'elle un rapprochement.

Notre aimable époux opérera ledit rapprochement près de dame justice.

Autre affaire de ménage, non moins caractéristique.

Samedi, vers 7 heures du soir, Aristide Debuigne, cabaretier, rue des Guisnes, à la suite d'une discussion avec sa moitié, l'a frappée d'une telle façon que des voisins accourus aux cris, ont dû relever la malheureuse à peu près inanimée.

Elle n'a repris complètement ses sens qu'après une heure de soins.

Ce n'est pas la première fois que Debuigne s'y prend de cette manière avec la compagne que la loi lui a donnée. Cette fois-ci le tribunal va être obligé de sévir.

Le Concert de la Place des Nonnes. — La pluie a empêché les *Amis Réunis* de donner leur concert. C'est dommage.

Un grand nombre de personnes s'était donné rendez-vous pour cette fête musicale.

Un vol audacieux. — On s'est introduit la nuit de samedi à dimanche, au domicile de M. Antoine Masure, fermier, aux *Phalempins*.

Une montre en argent, quelques kilogrammes de beurre et deux essuie-main ont été enlevés.

M. Masure soupçonne un domestique qu'il a renvoyé la veille.

Terrible chute à Marcq-en-Barœul. — Hier vers 1 heure 1/2 un manœuvre nommé Arthur Louage, âgé de 14 ans, domicilié à Saint-Andrélez-Lille, au service de M. Storme, maître couvreur à Marcq-en-Barœul, est tombé du sommet d'une maison en construction, contre la distillerie de MM. Lesaffre-Bonduelle.

Dans sa chute, il s'est fracturé le crâne contre les sommiers en fer placés au dessus de la cave.

Un médecin appelé en toute hâte a constaté que la blessure était mortelle.

Quelques minutes après ce pauvre garçon expirait sans pouvoir prononcer une parole.

Une agression nocturne. — Un jeune homme, nommé Charles Delisse, âgé de 22 ans, rattacheur, demeurant rue du Chêne-Houpline, en retournant à son domicile, hier vers 10 heures du soir, a été assailli par deux individus qui l'ont roué de coups. L'un des agresseurs est connu.

Singulier trait d'amour filial. — Cette nuit vers deux heures du matin les cris: *au secours!* partant de la maison de M. Herbé, bonnetier rue de la Latte, ont réveillé tous les voisins dont plusieurs sont accourus.

Ils trouvèrent Herbé aux prises avec ses deux fils âgés l'un de 20 ans et l'autre de 19 qui le frappaient à coups redoublés.

Le malheureux père a dû se réfugier dans une maison voisine.

Ces scènes indignes seraient, paraît-il, malheureusement assez fréquentes.

Au tribunal correctionnel.—Dans l'audience du 14 juin, François Deconinck, cabaretier au *Sansonnet*, a été condamné à 16 fr. d'amende pour insultes diffamatoires envers Mme Vve Flament.

LILLE

Les Fêtes de Lille.—C'était hier la première journée des Fêtes de Lille; elle a été annoncée par une salve d'artillerie, tirée des remparts de la citadelle par les canonniers sédentaires.

De bon matin déjà, un grand nombre d'étrangers circulaient dans les rues, se dirigeant vers le Champ-de-Mars où devait avoir lieu le tir à la bombe. Peu après arrivaient les sociétés précédées de drapeaux et de tambours. Elles ont été se masser sur le boulevard des Ecoles où elles furent passées en revue par M. Scheider-Bouchez, adjoint et conseiller municipal, accompagné de M. Toffard, secrétaire de la mairie.

Après cette revue a eu lieu le défilé général dans l'ordre indiqué par le programme, et malgré l'incertitude du temps les jeux commencèrent sur tous les points vers les trois heures de l'après-midi.

A quatre heures le mauvais temps contraignait les promeneurs à chercher un refuge dans les cafés et, vers 4 heures 1/2, la pluie redoublant d'intensité, les jeux furent forcément suspendus partout. Ils seront continués aujourd'hui, si le temps le permet, ce que nous souhaitons bien sincèrement.

Commission historique. — L'inspection annuelle de la commission historique du Nord est fixée au 10 juillet. Elle aura pour objet l'étude des magnifiques ruines de St-Amand au point de vue de leur préservation, et la visite du château de Rosult.

L'exposition de fleurs. — L'exposition de fleurs coupées et de fraises, organisée au Conservatoire par la Société régionale d'horticulture, continue aujourd'hui, de 9 à 4 heures, en raison du deuxième jour de la fête communale de Lille.

La Loterie du Palais des Beaux-Arts.—Sur les instances de M. le préfet du Nord, le ministre des finances vient d'autoriser les marchands de tabac de toute la région du Nord à vendre les billets de la loterie du Palais des Beaux-Arts.

Exposition d'Art Industriel. — Nous avons signalé en son temps les réclamations soulevées par les exposants fabricants d'instruments de musique. Ils réclamaient contre la décision du jury qui s'était déclaré incompétent pour juger du mérite *musical* des objets exposés.

Des produits fort remarquables se trouvaient ainsi tout simplement éliminés par le fait au point de vue artistique; les instruments n'étaient jugés que comme meubles. Il y avait là une anomalie que la commission organisatrice n'a pas voulu laisser subsister.

Sur sa proposition, Monsieur le Maire de Lile a pris à la date du 17 juin un arrêté par lequel sont nommés membres du jury spécial des instruments de musique MM :

Théodore Herlin, président de la commission du conservatoire de musique :

F. Lavainne, directeur de ce conservatoire:

Paul Martin, professeur au même établissement et directeur des *concerts populaires* de Lille ;

Koszul, professeur de musique à Roubaix ;

Jules Herman, professeur au conservatoire de Lille;

De Try, violoncelliste à Lille.

La commission a voté en même temps un subside de 500 francs pour attribution de médailles.

M. Paul Martin, membre de ce jury supplémentaire est, par le fait, mis hors de concours.

Satisfaction est ainsi donnée aux exposants facteurs d'instruments de musique.

Nous en félicitons les membres de la commission organisatrice.

N...

Une bande frugivore. — Tous les jours vers midi et à 7 heures du soir, le jardin de M. Léon Mille, situé à l'angle du boulevard Victor Hugo, était mis en coupe réglée par une bande de gamins, qui escaladait et brisait même la clôture. Le propriétaire établit une souricière, et vendredi soir, trouvant les délinquants en flagrant délit, il put s'emparer au moins de l'un d'eux. Il fit dresser procès-verbal par un agent du poste de la rue Fontenoy.

La bande comprenait trois gamins, qui appartiennent au quartier ce sont : Sainart, chef de bande, Jules Dewacker, lieutenant et Blancmecq qui forme le corps d'armée.

RÉGION DU NORD

Votes des députés du département du Nord sur le projet de loi concernant : 1° l'ouverture d'un crédit supplémentaire et l'annulation d'un crédit extraordinaire sur le budget ordinaire de l'exercice 1880; 2° l'ouverture et l'annulation de crédits supplémentaires et extraordinaires sur les budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 1881 ; 3° l'ouverture de crédits supplémentaires et extraordinaires sur les budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 1882 ; 4° l'ouverture de crédits spéciaux d'exercices périmés et clos ; 5° l'ouverture de crédits afférents aux budgets annexes rattachés pour ordre au budget général.

Nombre des votants	362
Majorité absolue	182
Pour l'adoption	362
Contre	0

La Chambre des députés a adopté.

Ont voté pour: MM. Cirier, Girard, Giroud, Desmoutiers, Pierre Legrand, Guillemin, Scrépel, de Marcère, Outters.

Se sont abstenus : MM. Masure, Trystram, Bergerot, des Rotours, Brame, Debuchy, Plichon.

Retenus à la commission du budget : MM. Bernard et Louis Legrand.

Armentières. — *Tentative d'assassinat.* — Hier soir, la nommée Sophie Dassonneville, femme Deveyance, demeurant rue de la Pépinière, cour St-Georges, ne fut pas peu surprise en constatant la disparition de sa literie, de tous ses effets jusqu'aux souliers de ses petit enfants qu'elle trouva marchant nu-pieds. Elle interrogea ses beaux-parents, qui demeuraient avec elle, et son mari, pour savoir ce que ces objets étaient devenus. « On te rendra tes effets, lui répondit sa belle-mère, véritable mégère, quand tu auras rendu nos trois francs. » La malheureuse, qui versait pour sa part une somme de 70 francs par quinzaine, se trouvait en retard de trois francs.

Elle sortit aussitôt pour consulter sa mère, qui lui conseilla, pour éviter des discussions qui n'étaient hélas que trop fréquentes, de payer les trois francs, mais elle n'en eut pas le temps.

Au moment où elle rentrait chez elle, elle fut assaillie par une grêle de coups. Son père et sa mère vinrent à son secours et la tirèrent des mains de ses agresseurs. Malheureusement elle voulut rentrer chez elle une seconde fois. Les misérables l'assaillirent de nouveau, cette fois avec des bâtons, et, pour ne pas être dérangés dans leur odieuse besogne, eurent bien soin de fermer la porte.

La malheureuse atteinte par un coup qui avait entamé le cuir chevelu, était inondée de sang. La police ne tarda heureusement pas à venir la délivrer tout à fait. On procéda immédiatement à l'arrestation du mari qui était très animé, quant aux beaux-parents, nous sommes bien sûrs qu'ils ne perdront rien pour attendre.

Le docteur Trainel, mandé aussitôt donna des soins à cette malheureuse avec l'aide de M. le commissaire, et déclara qu'il n'y avait aucune blessure grave.

Coïncidence à signaler. Il y a un an, dans la même cour et presqu'en face de la maison où le crime a été commis, un individu étrangla sa femme et se pendit après. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce qui pourrait encore arriver.

— *Bataille de gamins.* — Il y a, paraît-il, guerre ouverte entre certains gamins d'Armentières et leurs voisins d'Erquinghem.

Ces jours derniers, les jeunes Gustave Descottignies et son camarade Jules Hue, d'Armentières, ont frappé fort et dru sur des enfants d'Erquinghem.

Le tribunal les a acquittés. — Il n'on que de 13 à 14 ans. — D'ailleurs les torts ont peut-être été réciproques et les coups aussi. En effet, au moment où il entend prononcer son acquittement Descottignies, qui a reçu plusieurs taloches pour sa part, s'avance devant le tribunal en montrant sa jambe : Et *mes* coups de pied, dit-il ?

Remporte-les, lui dit un loustic.

DEULÉMONT.— *Les suites d'une ducasse.* — G... e P.... deux braves travailleurs de cette commune, se souviendront de la ducasse de Quesnoy-sur-Deûle. Leur avocat l'a du moins affirmé l'autre jour au Tribunal correctionnel de Lille, qui ne les en a pas moins condamnés chacun à 6 jours de prison et à 16 fr. d'amende.

Oh ! tranquillisez-vous, ils n'avaient ni tué, ni blessé personne; ils n'avaient offensé que la pudeur d'une bonne cabaretière de l'endroit.

Le lendemain de la ducasse de Quesnoy, nos deux gaillards encore tout échauffés sans doute des ébats de la nuit, entraient, la matin dans l'estaminet Leignel à Deûlémont. Ils demandèrent une consommation et, pendant que la cabaretière allait la leur chercher, ils se mirent dans le costume (!) si bien décrit dans les vers d'Alfred de Musset « nus comme un plat d'argent » spirituellement cités par M. Roche, leur défenseur.

Ébahissement de la bonne dame à son retour. Elle les crut devenus fous et de fait, il y avait de quoi, car ils partirent de là pour se promener dans la rue ou il faisait pourtant un froid de plusieurs degrés et où il tombait même une averse glacée.

Cette douche les rafraichit-elle? On peut le croire. Hier, à l'audience, ils avaient en effet l'air tout penauds.

Et voilà pourquoi Me Roche avait bien raison de dire que ses clients garderaient longtemps le souvenir de ce « lendemain de ducasse. »

— SOMAIN. — Samedi dernier la gendarmerie a procédé à l'arrestation d'un mauvais sujet, surnommé Rose qui, le lundi précédent, avait battu son épouse.

— CALAIS. — Malgré la pluie et le vent, le concert donné dimanche par la musique municipale de Poperinghe a eu un plein succès.

— SAINT-PIERRE-LES-CALAIS. — Plusieurs habitants de Saint-Pierre-les-Calais, au nombre de 116, ont demandé à la Chambre l'abrogation du décret du 24 Messidor an XII et des autres dispositions analogues *comme contraires au principe de la liberté de conscience.*

La commission répondra aux pétitionnaires que leur réclamation était toute faite par le Gouvernement à la Chambre des députés et au Sénat, dans les séances des 14 et 15 novembre :

« L'utilité de rappeler le clergé catholique à la stricte observation des lois concordataires étant reconnue par le Gouvernement, il y a lieu d'appeler l'attention des ministres compétents sur ces pétitions. »

La commission a renvoyé la pétition au Ministre des cultes et de la justice.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 18 JUIN. — Louise Dhaenens, rue de l'Hommelet impasse Balsac 35. — Clémentine Cornillie, rue des Recollets cour Pollet 9. — Edouard Beernaert: rue du Grand-Chemin cour Cocu 6.—Laure Rémy, rue Lacroix cour des enfants Bayart 13. — Léonard Willig, ruelle de la Planche-Trouée cour Florin. — Georges Breine, rue de Naples cour Marcq 5. — Lucienne Vanderkeere, rue St-Jean 14 — Camille Vandeputte, rue des Vélocipèdes 30. — Louis Lefebvre, route de Lannoy Pont Rouge 408. — Adelaïde Descamps rue du Tilleul maisons Delcourt.— Marthe Denutte, rue Neuve 30. — Francis Versavel, rue de Condé maisons Vanoutryve.—Marguerite Deblauwe, rue Meyerbeer, 27.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 18 JUIN. — Ernest Bohée, 3 mois rue d'Alma cour Bény 3.— Jean Plochaet, 9 mois rue des Filatures cour Cornille. — Louis Thilie, 51 ans épicier rue des Charpentiers 44. Louise Somers, 4 ans rue de la Guinguette 103. — Pauline Dumortier, 26 jours rue de Lille estaminet du Bradfort. — Palmyre Bélain, 2 jours rue de Wasquehal 31. — Auguste Huytenhove, 30 ans briquetier Hôtel-Dieu.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maitre-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 21 juin 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Jules Lamy**-veuf de Dame **Clotilde Marchand**, décédé à Roubaix, le 14 mai 1882, à l'âge de 72 ans et 8 mois. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maitre-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 20 juin 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame **Marie-Joseph Desbouvries**, veuve de Monsieur **Pierre-Joseph Eloy**, décédée à Roubaix, le 9 juin 1879 dans sa 85e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Mademoiselle **Adèle Salembier**, Monsieur et Madame **G. Desmarchelier-Salembier**, vous prient d'assister à l'Obit Solennel Anniversaire qui sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 20 juin 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Hippolyte Salembier**, veuf de Dame **Louise Nutte**, décédée à Roubaix, le 16 juin 1881, à l'âge de cinquante ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille **Berton-Choquet**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame **Prospérine Choquet**, décédé à Roubaix, le 18 juin 1882, à l'âge de 48 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 21 courant, à 9 heures, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mardi 20, à 5 heures 1/2. — L'assemblée à la maison